

Frédéric CHOLLET

Droit des affaires

Maud ANDRIEUX

Spécialiste en droit social

Julia BRAUNSTEIN

Spécialiste en droit de la
propriété intellectuelle

Cécile HUBERT-LEGOUT

Droit immobilier

Caroline LODY

Droit de la famille, des personnes
et de leur patrimoine

Jonathan POLSKI

Droit des nouvelles technologies

Yannis SEIGUE

Spécialiste en droit fiscal
Droit des sociétés

Avocats associés

Gérard DI RUSSO

Spécialiste en droit fiscal

William ELLIS

Spécialiste en droit des sociétés
et en droit des relations internationales

Emilie GENEVOIS

Polé RICHELME

Jérémy DAHAN

Valentine ROUX-COUSSY

Eloïse LAMBERT

Spécialiste en droit fiscal

Michaël AMAS-FORCIOLI

Marine DELAIRE

Laura DERMERGUERIAN

Thomas MINEO

Céline BOUCLIER

Alexis ROYER

Avocats

Cabinet principal

16 Rue Breteuil - BP 230
13178 Marseille Cedex 20
T. (+33)4 96 100 110
F. (+33)4 96 100 111
www.braunstein-associés.fr

Cabinets secondaires

Lot 21, ZA de la LAOUVE
83470 Saint Maximin
T. (+33)4 94 59 87 90
F. (+33)4 94 59 36 87

22, rue Centrale
05100 Briançon
T. (+33)4 96 100 110
F. (+33)4 96 100 111

Monsieur Hagop TELFIZIAN

Envoi par mail :

hagop.telfizian@gmail.com

Briançon, le 4 août 2024

**Nos Réf. : 23.15375/FC//FC
BABAZ'INOV : JURIDIQUE**

Monsieur,

Comme vous le savez, je suis le Conseil de Monsieur BABAZ.

Celui-ci m'a transmis vos différents mails par lesquels vous lui demandez de restituer la carte SIM et le N° de téléphone qu'il utilise, ainsi que l'accès à son adresse mail.

Au moment de sa démission de son mandat social, Monsieur BABAZ a prévenu les rares tiers avec lesquels il était en relation pour le compte de la société, et notamment les clients, du fait qu'ils devaient dorénavant communiquer avec vous en leur transmettant vos coordonnées téléphoniques et mail.

Nous parlons ici de 4 ou 5 personnes.

En outre, Monsieur BABAZ vous transmettra toutes demandes ou prise de contact qu'il pourra recevoir.

Aussi, nous considérons que votre demande procède d'une réelle volonté de lui nuire, car l'intégralité de ses contacts personnels communiquent avec lui sur ce numéro de téléphone et cette adresse mail.

Dans ces conditions, il ne pourra y donner une suite favorable, car Monsieur BABAZ ne saurait subir un exercice abusif de votre droit de récupérer des éléments.

En revanche, il serait judicieux d'avancer sur la manière dont vous entendez sortir de la situation actuelle, puisqu'il n'y a manifestement plus aucun affectio societatis entre vous.

Mon client m'indique que lorsque vous êtes venu le rencontrer à son domicile, sans le prévenir, vous aviez évoqué avec lui le rachat de ses parts.

BABAZ Michel
24 A rue du Serre-Paix
05100 BRIANCON

T06 30 46 78 35 - michelbabaz@free.fr

Société **ARALTEC**
Monsieur Hagop TELFIZIAN
400, rue du Chêne Vert
31670 LABEGE.

L.R. avec A.R.

Briançon, le 26 Août 2024

Hagop.

Suite à ton mail adressé à Me CHOLLET jeudi 22/08, j'ai bien noté que je n'aurai aucune proposition tant que :

1.- je n'abandonne pas mon **N° de téléphone** comme **ma boîte mail** personnelle au profit de la Sarl BABAZINOV ce qui n'est qu'une question juridique mais **totalelement incongrue** compte tenue des circonstances et comme indiqué par Me Chollet, dans le seul but évident de me nuire.

NB : J'ai en moyenne 20 à 30 mails par jour entre LinkedIn / facebook / publicité/ privé..... qui en aucun cas concernent BABAZINOV **(1)** Tous les clients/fournisseurs /administrations ont été prévenus de mon abandon de la gérance et je leur ai donné l'adresse du repreneur ainsi que les coordonnées. (tél/mail). Je leur ai également communiqué le nom de mon site www.inventerpasrever.com pour ceux qui voudraient en connaître les raisons.

De plus j'ai indiqué les coordonnées de la totalité des clients BABAZINOV sur les factures 2023 qui vous ont été remises (Adresse – Nom de la personne à contacter – Téléphone – mail).

2.- Tu n'aurais pas reçu le BILAN 2023 rectifié **(2)** Celui ci a été envoyé le 27/07/24 confirmé par la SCI Embrun qui par la même renouvelle sa relance au niveau de la TVA du 2ème trimestre pas encore déclarée. ? (1ère relance envoyée le 13.08.24) **(3)**

Aussi je te demande de me répondre d'ici le 06/09/24 sur mes 2 propositions ci-dessous :

A) Cession de tes 151 parts au prix d'acquisition soit **15100 € soit une valeur CADEAU.**
où à l'évidence tu n'auras pas contribué à en augmenter la valeur bien au contraire.

Rappel :

- Prix de la part 100 € que tu as défini avec Mr DENIS André où je n'ai pas participé aux discussions mais en me laissant entendre

a) que ces parts allaient prendre de la valeur. DENIS ayant son ami en Espagne - Directeur de PASSAT - (Télévisions placées dans les grandes surfaces dans toute l'Europe).

- NB : Mr DENIS André qui a annulé en juin 2024 une commande de collecteurs CAPTEAU pour l'OPTIMO au seul profit de ta Société ALUX-International.

https://www.teleachat.fr/114721-COLLECTEUR_EAU_OPTIM_O_CIRCULAIRE_80_mm_DE_DIAMETRE.html

b) Toi présent à l'International et tu as profité de mes différends avec mes enfants qui n'ont pas discuté le montant de leurs parts. (3 x 50 x 100 €)